Comité technique ministériels (CTM) du 16 mai 2013

Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU

Francis Combrouze

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers camarades,

1- Notre réunion se tient la semaine où l'Assemblée Nationale est appelée à voter la proposition de loi sur l'amnistie pour les salariés et militants syndicaux, adoptée par la majorité de gauche sénatoriale. Le chef de l'Etat a demandé au ministre chargé des relations avec le Parlement de s'opposer à l'adoption de ce texte en Commission à l'Assemblée. Cette position, conforme aux demandes du MEDEF, n'est ni justifiée par le gouvernement, ni débattue. Et s'avèrent provocatrices et diffamatoires, les déclarations entendues tour à tour à ce sujet assimilant les effets possibles de l'amnistie sociale pour les salariés et syndicalistes, aux comportements de délinquance routière, de bandes violentes d'extrême droite au prétexte du refus du droit au mariage pour tous ou enfin, depuis deux jours, aux violences commises au prétexte de la joie des supporters du PSG.

Egalement conforme à la signature du MEDEF, le projet de loi sur l'ANI soumis à l'Assemblée cette semaine n'a pu faire l'objet d'un examen approfondi des amendements de groupes ou de parlementaires de gauche visant à empêcher la flexibilité accrue, la précarité des salariés et le démantèlement du code du travail. Or contre la gauche sénatoriale, le gouvernement a imposé le vote bloqué au bout de 2 jours de travail par le jeu de l'article 44-3 de la Constitution, l'une des armes du « coup d'Etat permanent » pour reprendre l'expression d'un Président de la V ème République.

Nos organisations syndicales n'acceptent pas ces mauvais coups contre le monde du travail et ne baisseront pas les bras. Il ne s'agit surtout pas d'erreurs de « communication » ou de « gouvernance ».

2- Car en dépit des plus de 80 pages du « Programme national de réformes » transmis le 30 avril par le gouvernement français à la Commission européenne, sans concertation avec les partenaires sociaux, cette dernière a considéré par la voix du commissaire Olli Rehn que cela « manquait de précisions et demeurait un peu faible ». La Commission adoptera ainsi le 29 mai prochain ses recommandations détaillées à l'attention de notre pays. Le président du Conseil Herman Van Rompuy ayant prévenu que le nouveau délai de retour au 3 % d'ici 2015, à entériner par les ministres des finances en juillet, « ne va pas sans contrepartie ».

Or en considérant que le coût du travail est une des clefs de la compétitivité, la Commission persiste, puisqu'elle recommandait déjà en 2012 à la France de réviser à la baisse (citation) « le haut niveau de protection des contrats temporaires et permanents, ainsi que la législation sur les licenciements jugée dissuasive pour les employeurs ». Elle entend donc accélérer la réforme du marché du travail, accélérer la réforme des retraites au nom de la soutenabilité financière du système des pensions. Et encore accélérer la libéralisation de la concurrence, en particulier dans les marchés publics, les secteurs du transport ferroviaire, aérien et contrôle de la navigation, de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, qui sont pour elle des marchés d'industries de réseau, et pour nous des services publics essentiels aux citoyens. La pétition européenne pour le droit à l'eau et la protection de cette ressource par le service public, à l'initiative de la fédération européenne syndicale des services publics, a d'ailleurs atteint le cap du nombre de signatures nécessaire pour contraindre la Commission à répondre.

Le 12 juin prochain, une action européenne mobilisera les personnels des services de contrôle de la navigation aérienne contre la volonté libérale de la Commission d'intrusion dans les modalités d'organisation statutaires des services, volonté relayée par certains jusqu'à l'intérieur des représentants de la France dans les négociations, mécontents des orientations de coopération entre services publics européens préconisées par le rapport Savary. Question cette orientation est-elle bien toujours celle du gouvernement ?

Avec la CES, nos organisations syndicales dans tous les Etats membres de l'UE, y compris en Allemagne, n'acceptent pas ces choix politiques libéraux fondés sur les critères de rentabilité élevée à court terme du capital, le dumping fiscal renforcé par la règle de l'unanimité, la recherche de la baisse continue de la part des salaires directs et différés dans la valeur ajoutée, l'austérité généralisée par l'écrasement des dépenses publiques et des transferts sociaux diabolisés par les adeptes « nouveaux vieux » zélotes du tout marché. Leur slogan de la concurrence libre et non faussée se traduit par « à chacun selon ses moyens » et se concrétise par une hausse des inégalités sociales, l'explosion de la précarité et du chômage. Le renforcement du libre échange par l'ouverture du grand espace de marché transatlantique USA/UE avec une Commission européenne et une OMC tueuse de protections nationales ou communautaires, nous inquiète d'autant plus, qu'encore une fois, le mandat de la Commission n'est pas soumis au débat dans les Etats membres, malgré la mobilisation d'ampleur qui se lève pour défendre l'exception culturelle.

3- En vue du prochain Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) prévue le 4 juillet prochain, le Premier ministre a réuni les secrétaires généraux et directeurs d'administration centrale le 3 mai autour d'un axe de mobilisation, nous citons ; « le premier objectif de la Modernisation de l'action publique (MAP) est que l'argent des contribuables soit utilisé de la façon la plus efficace. C'est pour cela qu'il faut évaluer les politiques publiques ». Les mots sont révélateurs : opposition sous-jacentes entre intérêts du contribuable (entreprises/ personnes physiques dans le même sac) et ceux des usagers/clients, incantation de l'efficacité non définie. Economique, sociale, environnementale ? Parmi les 40 évaluations lancées ce jour, 15 à 20 doivent être achevées début juillet. Sur les 5 évaluations concernant nos deux ministères, nous vous demandons : quand les organisations représentatives des personnes seront-elles entendues ? Quand recevront-elles les éléments dits de cadrage et de diagnostic ? Lesquelles parmi les 5 seront « achevées » pour début juillet ? Ces éléments de dialogue devaient constituer « le » gêne marqueur distinguant MAP et RGPP selon les déclarations de la ministre.

En attente de vos réponses à ces questions, nous donnons deux éléments illustrant ces difficultés. Lors de l'audition de notre délégation début mai sur la politique maritime, une

première, les trois rapporteurs n'ont pu répondre à la demande de notre délégation de communication d'éléments de cadrage de la mission, ni à celle des liens avec la préparation des Assises de la Mer et du Littoral, faute d'instructions. Alors que l'évaluation de la police de l'environnement a commencé il y a un mois, ni la DRH ni la DAJ n'étaient en mesure le 14 mai, lors du groupe d'échanges sur le décret de commissionnement des inspecteurs de l'environnement, de nous communiquer quoique ce soit sur les consultations prévues avec les organisations syndicales, sur les « coïncidences » de l'échéance d'entrée en vigueur au 1° juillet prochain de l'Ordonnance de 2012, la tenue des Etats généraux de « modernisation du droit de l'environnement » et l'exercice général dit du choc de simplification dans nos politiques…

S'agissant de simplification, nous vous demandons la portée sur les activités régaliennes et de contrôle de nos services de la circulaire du Premier ministre aux ministres et aux préfets, en date du 2 avril dernier. « A l'exception des normes touchant à la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics et privés ». Circulaire qui a suivi à la lettre et en quelques jours le rapport Lambert-Boulard du 26 mars. Nous n'acceptons pas cette insécurité, qui expose nos agents, les usagers et nos obligations réglementaires à tous les dangers, en recevant 5 sur 5 la demande du rapport (citation) de « neutraliser les DREAL, foyers d'interprétation intégriste ».

4- Des questions, essentielles ou urgentes, posées aux ministres demeurent sans réponse malgré les relances.
Pour le ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL), sur l'ampleur et les motivations du plan de suppression d'emplois des missions ADS et ATESAT des DDTM dans la continuité zélée de la circulaire du gouvernement précédent du 4 mai 2012 ; le silence des préfets sur la précarité des conventions avec les communes, imposé par la circulaire priorités des DDI de mars dernier avec renouvellement pour quelques mois et critère de résultat à la baisse de ces renouvellements. Ceci est contraire aux textes en vigueur et alors que la partie 3 du projet de loi Lebranchu prévoyant l'inter communalisation des PLU, ne serait examinée qu'en 2014 au Parlement et est contestée d'ores et déjà par les maires et parlementaires.
Sur l'absence de financement de l'ANAH par le double effet de débudgétisation et d'effondrement du prix attendu des quotas CO 2 à vendre aux enchères, recette miracle du PLF 2013 pour cet établissement public, chargé notamment de rénovation des logements anciens ou dégradés. Le désaccord de nos organisations syndicales partenaires d'Action Logement, l'ex 1 %, à qui est imposé l'emprunt pour financer une partie importante des trous budgétaires de l'ANRU pour finir le PNRU 1 et amorcer le PNRU 2 ; ceci suivant la ponction supplémentaire opérée par le PLF 2013 sur Action Logement en substituant des crédits ex 1 % aux crédits de l'Etat pour le financement des APL. Cela aura pour conséquence de réduire d'autant les capacités d'Action Logement de participer au financement de la construction ou de la réhabilitation de logements sociaux aux côtés des collectivités territoriales et de l'Etat, dont la part d'aides à la pierre continue de baisser en moyenne par logement social produit.

Pour le MEDDE, nous avons dû relancer la ministre fin avril sur le besoin de résultats concrets et immédiats pour résorber la précarité des CDD de l'ONEMA, avec un « passé outre » des ministres du budget et de l'écologie à l'attention du contrôleur financier de l'Office qui, en dépit du bleu interministériel et des notes juridiques, attend des ordres écrits. Pour les établissements publics sous tutelle de l'écologie, aux réductions de budget 2013 sur le fonctionnement s'ajoute désormais la double perspective d'un plafonnement aggravé des

taxes affectées à leurs missions et d'une ponction nouvelle de 10 % au profit du budget général de l'Etat dès cet été.
Et pour tous les services sur budgets Etat, un troisième surgel dont l'application dès juillet prochain est annoncé.

5- Les charges, conditions et temps de travail se dégradent pour toutes les catégories de personnels. Le respect des garanties minimales comme celui des règles sur les cycles de travail des agents ne doit par reposer sur les seuls « chefs de bureaux » : nous vous demandons que les directrices et directeurs y soient personnellement particulièrement responsabilisés.
Les conditions d'implantation immobilière de l'Administration centrale à La Défense aboutiraient à une forte dégradation des conditions de travail par la décroissance continue des m2 disponibles par agent. Une pétition unitaire exigeant mise à plat et consultation large des personnels est en cours. Question : l'absence de consultation du CHSCT avant la signature de prise à bail de la tour Esplanade est-elle légale ?

La tenue prochaine des Assises nationales des ingénieurs, suivant des réunions interrégionales, doit constituer une réponse ministérielle déterminée à la forte inquiétude qui s'exprime très fortement sur l'absence de toute perspective ou ambition pour l'ingénierie et la technique en général. Comment imaginer que l'on saura demain « faire faire » lorsque tout est organisé pour désapprendre à « faire » ?

6- S'agissant de notre ordre du jour, deux remarques. Nous avions demandé que le projet Agence Française biodiversité (AFB) fasse l'objet d'un point pour débat. Dans la mesure où le prochain groupe ad hoc du Conseil national du débat sur la transition énergétique (CNTE) traitera ce sujet mi juin et pas celui du 22 mai, et que la participation de Jean marc Michel, le préfigurateur sera nécessaire, nous avons convenu avec Madame Buch que cela devrait intervenir au prochain CTM. Enfin sur l'évolution à la hausse des rémunérations des agents de la DEAL Mayotte, nous avons demandé un point divers à ce CTM, comme nous en étions convenus au précédent. L'action unitaire de grève en cours à Mayotte en montre l'urgence.

Merci de votre attention et de vos réponses.